





Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, notre village est commune de départ du contre la montre de la 4^{ème} étape du Critérium du Dauphiné reliant Saint-Germain-Laval à Neulise ce mercredi 5 juin.

Cette manifestation sportive de grande envergure engendre une accessibilité de la commune très limitée ce jour-là.

Voici un récapitulatif de la réglementation en vigueur (voir plan ci-joint).

Nous attirons votre attention sur le fait que la Gendarmerie et la Police Intercommunale seront présentes à cette occasion et pourront faire appel à la fourrière en cas de nécessité.

Stationnements interdits		Circulations interdites	
Dès mardi 4 juin			
12h30	Place de Verdun	17h	Place de Verdun en totalité
16h	Rue Nationale		Rue de la Génétine : de l'intersection avec la Rue de la Conche jusqu'à la Place de Verdun
	Avenue de Pralong		
17h	Route de Roanne		
	Chemin de la Croix des Rameaux		
	Chemin du 19 mars 1962		
	Place du 8 mai 1945		
	Montée des Rameaux		
A partir du mercredi 5 juin			
7h	Place de l'Eglise	7h	Route de Roanne -RD8
	Rue de l'Aurore		Route barrée depuis la ZA des Grandes Terres
	Rue Pasteur		Rue Nationale
	Rue Denfert Rochereau		Chemin de la Croix des rameaux
			Chemin du 19 mars 1962
			Place du 8 mai
			Montée des Rameaux
			Rue Pasteur
			Rue de l'Aurore
			Rue Neuve
			Rue Denfert Rochereau
		11h30	Avenue de Pralong RD1
			Attention RD1 barrée à partir du Rond-Point du Poteau pour ceux en provenance de Boën Et à partir du Pont d'Argent (commune de Pommiers) en provenance de Balbigny

Les rues non coloriées sur le plan restent accessibles.

Toutefois, certains quartiers se trouveront bloqués et inaccessibles. Merci de prendre vos dispositions en amont si nécessaires.

Merci de votre compréhension !

L'équipe Municipale